



Université des sciences et de la Technologie Houari Boumediene
USTHB – Alger

Département d'Informatique

MASTER SYSTÈMES INFORMATIQUES INTELLIGENTS
MASTER INFORMATIQUE VISUELLE
MASTER ARCHITECTURES PARALLÈLES ET CALCUL INTENSIF

ARCHITECTURE ET ADMINISTRATION DES BASES DE DONNÉES

2016-2017

ENSEIGNANT : M. KAMEL BOUKHALFA

SÉCURITÉ DES BASES DE DONNÉES



CONÇUS PAR :
Z. ALIMAZIGHI, K. BOUKHALFA

INTRODUCTION

- ❑ Les données constituent une ressource essentielle et stratégique pour une organisation qui doivent donc demeurer confidentielles et en sécurité.
- ❑ La sécurité est la protection de la base de données contre les accès mal intentionnés ou accidentels.

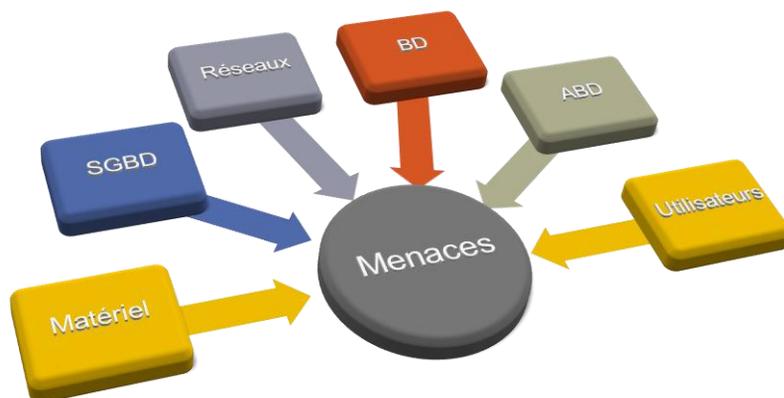
INTRODUCTION

- ❑ **Comme pour la gestion de transactions, il va exister une granularité de l'objet à protéger:**
 - ❑ BD entière
 - ❑ Une relation
 - ❑ Une page
 - ❑ Un champ.

CONCEPTS GÉNÉRAUX

- ❑ **Définition** : la sécurité d'une BD est un ensemble de mécanismes de protection de la BD contre les menaces accidentelles ou intentionnelles
- ❑ Une menace est toute situation ou tout événement intentionnel ou accidentel, qui risque de porter atteinte à un système et donc à l'organisation entière
- ❑ **Exemples**
 - ❑ Vol, fraude
 - ❑ Perte de la confidentialité
 - ❑ Les atteintes à la vie privée
 - ❑ La perte d'intégrité, la perte de disponibilité

MENACES POTENTIELLES À L'ENCONTRE DES SYSTÈMES INFORMATIQUES



MENACES POTENTIELLES

Matériels

- Incendie, inondation, échec des mécanismes de sécurité, vol d'équipement etc.

SGBD et logiciels d'application

- Echec des mécanismes de sécurité donnant un accès plus étendu que normalement, altération des programmes etc.

Réseaux de communication

- Branchement et écoute illicite
- Coupure de câbles etc.

MENACES POTENTIELLES

Bases de données

- Modification ou copie non autorisée
- Vol de données, etc.

Administrateur de la base de données

- Stratégies et procédures de sécurité inadéquates

Utilisateurs

- Utilisation par une personne non autorisée, entrée illégale d'un pirate etc.

CONTRE-MESURES LES CONTRÔLES INFORMATIQUES

- ❑ **Le type de contre-mesure vont des contrôles physiques aux procédures administratives.**

- ❑ **Les contrôles**
 - ❑ Les autorisations
 - ❑ Les vues
 - ❑ Les sauvegardes et restaurations
 - ❑ L'intégrité
 - ❑ Le cryptage

LES AUTORISATIONS

- ❑ **Une autorisation**
 - ❑ Attribution d'un droit ou d'un privilège qui permet à un sujet de disposer légitimement d'un accès à un système ou à un objet d'un système.

- ❑ **Une authentification est le mécanisme qui détermine si un utilisateur est celui ou celle qu'il ou qu'elle prétend être**

LES CONTRÔLES D'ACCÈS

- ❑ Le contrôle d'accès repose sur l'attribution et la révocation de privilèges
- ❑ Un privilège permet à un utilisateur de créer (écrire et modifier) un objet d'une BD, ou d'y accéder (lecture).
- ❑ Les SGBD fournissent deux catégories d'approches de contrôle d'accès:
 - ❑ **Contrôle discrétionnaire** : basé sur l'utilisateur et sur les privilèges ou autorisations
 - ❑ **Contrôle obligatoire** : marquage de la donnée avec un niveau de classification

CONTRÔLES D'ACCÈS

- ❑ **Contrôle discrétionnaire**
 - ❑ Un utilisateur donné aura différents droits d'accès sur différents objets; des utilisateurs différents pourront avoir des droits différents sur le même objet
- ❑ **Contrôle obligatoire**
 - ❑ Chaque objet est marqué avec un niveau de classification et à chaque utilisateur est attribué un niveau d'habilitation
- ❑ **Remarque**
 - ❑ Dans la deuxième approche, un objet donné ne peut être accédé que si l'utilisateur a le niveau d'habilitation approprié, elle est donc plus rigide que l'approche discrétionnaire

CONTRÔLES D'ACCÈS

- ❑ Les règles d'autorisation doivent être sauvegardées dans un catalogue
- ❑ Une demande d'accès doit pouvoir être testée pour savoir si elle répond à la règle de sécurité:
 - ❑ Existence d'un sous-système de sécurité dans le SGBD appelé sous-système d'autorisation
- ❑ Il faut que le système soit capable de détecter quelle règle doit être associée à une demande, pour cela il faut une authentification du demandeur à travers une identification et un mot de passe
- ❑ Il faut un langage pour pouvoir décrire les règles d'autorisation : SQL

LES CONTRÔLES D'ACCÈS DISCRÉTIONNAIRES

- ❑ Gestion en SQL des privilèges grâce aux commandes :
GRANT(accorder) et REVOKE (révoquer)

GRANT (liste privilège/ ALL PRIVILEGES)

ON Nom objet

TO (liste autorisations/ PUBLIC)

[WITH GRANT OPTION]

CONTRÔLE D'ACCÈS DISCRÉTIONNAIRE

- ❑ Liste de privilèges :
 - ❑ SELECT, DELETE, INSERT, UPDATE,
- ❑ **Nom objet** : nom de table, d'une vue, d'un domaine
- ❑ **WITH GRANT OPTION** : transmet à d'autres utilisateurs de la liste les privilèges reçus

EXEMPLES

Accorder à l'utilisateur dont l'identification est *directeur* tous les privilèges sur la table *personnel*.

GRANT ALL PRIVILEGES

ON personnel

TO directeur

EXEMPLES

Accorder aux utilisateurs sous-directeur et chef-service les privilèges
SELECT et UPDATE sur la colonne salaire de la table personnel

***GRANT SELECT, UPDATE(salaire)
ON personnel
TO sous-directeur, chef-service***

EXEMPLES

- Accorder à tous les utilisateurs le privilège SELECT sur la table
grille-salaire

**GRANT SELECT
ON grille-salaire
TO PUBLIC**

RETIRER UN PRIVILÈGE

REVOKE [GRANT OPTION FOR] (liste de privilèges/ ALL PRIVILEGES]

ON nom objet

FROM (liste autorisations/ PUBLIC) [RESTRICT/CASCADE]

- Si un utilisateur A donne un certain privilège à un utilisateur B, A peut aussi révoquer ce privilège:**
 - GRANT OPTION FOR** : permet de supprimer tous les privilèges transmis par la clause **WITH GRANT OPTION**
 - ALL PRIVILEGES** : références à tous les privilèges accordés à un utilisateur

RESTRICT ET CASCADE

- Supposons p un privilège, A accorde p à B, qui à son tour l'accorde à C
- Si A révoque p à B**
 - RESTRICT** : le privilège p détenu par C n'est pas abandonné.
 - CASCADE**: le privilège p détenu par C doit être abandonné.
- Remarque :**
 - Si le privilège p est aussi transmis par un autre utilisateur D à C alors, il peut garder celui-ci.

EXEMPLES

- ❑ Retirer à tous les utilisateurs le privilège SELECT sur la table grille-salaire

REVOKE SELECT

ON grille-salaire

FROM PUBLIC

- ❑ Retirer à l'utilisateur chef-service tous les privilèges accordés sur la table personnel

REVOKE ALL PRIVILEGES

ON personnel

FROM chef-service

CONTRÔLE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

- ❑ Cette approche se base sur l'utilisation d'une échelle de sécurité
 - ❑ Par exemple quatre classes de sécurité
 - ❑ Très secret (TS)
 - ❑ Secret (S)
 - ❑ Confidentiel (C)
 - ❑ Universel (U)
 - ❑ TS>S>C>U
- ❑ Chaque objet de la BD reçoit une classe de sécurité.
- ❑ Tout utilisateur reçoit une autorisation d'utilisation d'une classe de sécurité
- ❑ Des règles s'appliquent à la lecture et écriture dans ces objets par les utilisateurs

CONTRÔLE D'ACCÈS OBLIGATOIRE

❑ Deux règles doivent être respectées

- ❑ **Règle 1** : le sujet X est autorisé à lire un objet O ssi

$\text{classe}(X) \geq \text{classe}(O)$

- ❑ *Si $\text{classe}(X) = TS$, alors X peut lire un objet O avec $\text{classe}(O) = C$, l'inverse n'est pas vrai*

- ❑ **Règle 2**: le sujet X est autorisé à écrire dans l'objet O ssi

$\text{classe}(X) = \text{classe}(O)$

- ❑ un sujet X de classe S ne peut écrire que sur des objets classés S.

CHIFFREMENT (CRYPTAGE) DES DONNÉES

- ❑ Tout ce qui vient d'être vu se base sur l'utilisation normale du système
- ❑ Si un utilisateur essaye de contourner le système d'autres contre-mesures sont nécessaires comme le cryptage des données
- ❑ **Le cryptage** est un codage des données suivant un algorithme spécifique qui rend les données illisibles par tout programme ne disposant pas de la clé de cryptage

CHIFFREMENT (CRYPTAGE) DES DONNÉES

□ Un système de cryptage comporte

- Une clé de cryptage
- Un algorithme de cryptage qui en fonction de la clé de cryptage transforme un texte en clair en un texte crypté
- Une clé de décryptage pour déchiffrer le texte crypté
- Un algorithme de décryptage qui, selon la clé de décryptage transforme le texte crypté en texte en clair